

11 novembre 2012

## **Communiqué de la Fondation Maréchal de Lattre**

### **Non au 19 mars comme date de commémoration nationale**

En soutien des positions récentes du Comité d'Entente des Associations Patriotiques, représentant plus d'un million d'adhérents et rassemblant ainsi la grande majorité du monde combattant, la Fondation Maréchal de Lattre exprime son incompréhension et son opposition totale face au choix de la date du 19 mars comme nouvelle journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

En effet, la date du 19 mars 1962 ne peut en aucun cas être considérée comme la fin de la guerre d'Algérie dans la mesure où ce qui devait être un cessez-le-feu a été en fait le début d'un effroyable bain de sang pour des dizaines de milliers de civils de toutes origines et de tous âges, Harkis et leurs familles, Pieds-noirs, ainsi que pour des centaines de militaires français, tous assassinés par le FLN et par ceux qui s'en réclamaient.

Loin d'être synonyme de paix, le 19 mars est au contraire le symbole du martyr en Algérie de très nombreux Français fidèles à notre drapeau et de civils innocents.

De plus, pour les Morts pour la France lors des combats de Tunisie et du Maroc, le 19 mars est dépourvu de toute signification historique.

C'est dans un esprit de respect des morts et d'apaisement des mémoires que la date du 5 décembre avait été choisie en 2003 comme journée nationale d'hommage aux Morts pour la France tombés en AFN de 1952 à 1962, à l'issue d'une concertation avec le monde combattant qui l'avait approuvée dans sa quasi unanimité.

Le vote intervenu au Sénat, le 8 novembre, dans l'urgence et à une très faible majorité, en restant sourd à l'opposition exprimée par la presque totalité des associations d'Anciens Combattants et de Rapatriés, ne peut que raviver des plaies encore béantes et diviser de manière durable la communauté nationale dans une période déjà critique pour notre Nation.

Faible espoir : le Conseil Constitutionnel a été saisi d'une demande d'annulation de ce texte issu d'une proposition discutée à l'Assemblée Nationale il y a plus de 10 ans sous une autre mandature...

Quoiqu'il en soit, la journée nationale d'hommage du 5 décembre doit être cette année l'objet d'un recueillement et d'une mobilisation encore plus large que les années précédentes. La Fondation Marechal de Lattre aura à cœur d'y contribuer.